

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NISSAN LEZ ENSERUNE DU 15 JUIN 2009

Présents : Mme ALBERT Catherine (à partir de la question n°5) - M. BERRAH Bruno - M. BOUCABELLE Yves - M. CANO Joseph - M. CROS Pierre - Mme DESGARCEAUX Valérie - M. DRAPIE Denis - M. FROISSART Pascal - M. GALTIER Thibault (à partir de la question n°10) - M. LAMBERT Ludovic - Mme LAURENS Danièle (à partir de la question n°4) - M. MARTINEZ Antoine - Mme RODIERE Yannick (à partir de la question n°3) - Mme ROUAIS Laurence - Mme Anita SAZARIN - Mme SUAUX Claude - M. VICENTE Christian - M. VOINOT Bernard

Procurations : Mme DANOY Hélène à M. Bruno BERRAH - M. LOPEZ Cyril à Mme Danièle LAURENS - M. PERALDI Michel à M. CROS Pierre

Absents : M. DUVIVIER Yannick - M. GAY Philippe

Secrétaire de séance : Mme Valérie DESGARCEAUX

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 13 juin 2008, et en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il a reçu délégation du conseil municipal pour exercer, pendant la durée du mandat, certaines attributions

Avenant n°1 négatif au marché de fournitures de produits d'entretien

Dans le cadre du marché de fournitures de produits d'entretien signé avec la SAS BLANC, un avenant négatif de 11,70 € a été signé par Monsieur le Maire le 4 juin 2009. Motif de cet avenant : après utilisation des produits, certains ont du être changés et les prix prévus dans le devis initial en ont été modifiés.

Création d'une régie de recettes

Par arrêté en date du 12 juin 2009, une régie de recettes a été créée en vue de l'encaissement des forfaits de divagation et de déjection d'animaux sur la voie publique.

La question n°9 a été traitée en position 1 - La question n°1 a été traitée en position 9.

ORDRES DU JOUR :

1 - Attribution du marché d'études préalables et d'élaboration du dossier de création de la ZAC de La Glacière

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération du 26 septembre 2008 par laquelle il avait été autorisé à lancer une consultation pour trouver un bureau d'études en charge des études préalables et l'élaboration du dossier de création de la ZAC de la Glacière. Il rappelle également sa délibération du 14 avril 2009 par laquelle il avait précisé les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et des modalités de la concertation préalable nécessaire à la mise en œuvre de la procédure de ZAC.

Suite à cette consultation, cinq bureaux d'études ont répondu. Après étude des compétences et offres de chacun des candidats, Monsieur le Maire propose de retenir Bureau d'Etude Infographie pour une offre de 19.500,00 € H.T. Le conseil approuve le choix du maire et l'autorise à signer ce marché d'études.

2 - Attribution du marché de fourniture de matériels et équipements de cuisine pour la salle Michel GALABRU

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une somme de 15.000 € a été inscrite au budget 2009, à l'opération n°150 « Acquisition de matériels », pour l'équipement de la cuisine de la salle Michel GALABRU. Suite à une consultation lancée dans la presse et sur le site internet, cinq entreprises ont répondu au lot n°1 Equipements électroménagers et six ont répondu au lot n°2 Mobilier inox.

Après étude des différentes candidatures et offres, Monsieur le Maire, après avis de la commission des marchés, propose de retenir la proposition de :

MATCOL (situé à Lézignan Corbières) pour le lot n°1 pour 8.421,00 € H.T

MATCOL pour le lot n°2 pour 3.148,00 € H.T.

Le conseil approuve le choix de l'entreprise MATCOL et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec cette entreprise.

3 - Attribution du marché de travaux de peinture routière

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée pour trouver un prestataire en charge de réaliser la peinture routière des diverses voies de la commune. Cinq entreprises ont répondu. Après étude des différentes candidatures et offres, Monsieur le Maire, après avis de la commission des marchés, propose de retenir la proposition de : l'entreprise SIGNATURE, située à Narbonne, pour un montant de 2.043,90 € H.T.

Il rappelle que ce marché est à bons de commande avec un seuil minimum annuel de 3.000,00 € H.T.

Le conseil approuve le choix de l'entreprise SIGNATURE et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande avec cette entreprise.

4 - Attribution de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Cinéma

Monsieur le Maire rappelle que l'opération « Elargissement de la rue du Cinéma » a été prévue au budget 2009, pour un montant de 100.000 €. Afin de réaliser ces travaux, il propose de faire appel à un maître d'œuvre qui en assurera le suivi.

Le bureau d'études GAXIEU, situé à Béziers, a été consulté. Celui-ci propose d'assurer la mission pour un montant d'honoraires s'élevant à 8 % du coût prévisionnel des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'études GAXIEU pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue du Cinéma. Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec ce cabinet d'études

5 - Attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable du chemin des Carrières

Monsieur le Maire rappelle que l'opération « Réseaux d'eau potable chemin des Carrières » a été prévue au budget de l'eau et de l'assainissement 2009. Afin de réaliser ces travaux, il propose de faire appel à un maître d'œuvre qui en assurera le suivi.

Le bureau d'études GAXIEU a été consulté. Il propose d'assurer la mission pour un montant d'honoraires s'élevant à 8 % du coût prévisionnel des travaux.

Le conseil municipal, à la majorité (par une abstention), décide de retenir le bureau d'études GAXIEU pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable du chemin des Carrières. Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec ce cabinet d'études René GAXIEU.

6 - Demandes de subventions au Conseil général, au Conseil régional et à la DRAC pour la restauration de la chapelle Notre Dame

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la chapelle notre Dame a été confiée à l'architecte Christian ROUQUETTE.

Les travaux se décomposent en deux tranches. La 1^{ère} tranche consiste en la réfection de la couverture, des caniveaux, de la façade, de l'aménagement d'un parvis, d'un pare tonnerre et réfection du mouton de la cloche. La 2^{ème} tranche concerne la reprise des parements intérieurs et voûte, la réfection du sol intérieur, la restauration de la porte occidentale et la mise en peinture des menuiseries.

Le montant des travaux est estimé à 126.032,41 € H.T (sans honoraires) pour la 1^{ère} tranche, soit 170.000 € TTC avec honoraires et imprévus et à 39.271,50 € H.T (sans honoraires) pour la 2^{ème} tranche, soit 53.000,00 € TTC avec honoraires et imprévus compris. Le montant total des travaux s'élève donc à 186.454,86 € H.T (honoraires et imprévus compris).

Monsieur le Maire est autorisé à demander une subvention auprès du Conseil général, du Conseil régional et de la Direction Régional des Affaires Culturelles pour les deux tranches de travaux.

7 - Création de quatre postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe saisonniers

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de recruter du personnel supplémentaire pour assurer la continuité du service public face à un besoin saisonnier. Quatre agents seraient nécessaires afin d'assurer l'entretien de la voirie (deux en juillet et deux en août). Il précise que les crédits ont été prévus au budget primitif 2009 à l'article 6413. Il propose de les recruter à temps complet par le biais d'un contrat à durée déterminée d'un mois et de les rémunérer sur la base de l'indice brut 297.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la création de quatre postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe saisonniers (deux en juillet et deux en août) pour une durée déterminée d'un mois chacun. Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail à intervenir avec les agents retenus.

8 - Indemnité d'astreinte allouée aux agents de la police municipale

Le comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique, ne s'étant pas encore prononcé sur la question (qui est reportée à sa session de septembre), le conseil décide de ne pas encore délibérer sur l'attribution d'indemnité d'astreinte aux agents de police municipale.

9 - Fixation des tarifs de paiement des propriétaires d'animaux en divagation ou commettant une déjection sur la voie publique

Monsieur le Maire informe le conseil que, par arrêté en date du 12 juin 2009, une régie de recettes a été créée en vue de l'encaissement des forfaits de divagation et de déjection d'animaux sur la voie publique. Il demande au conseil de bien vouloir fixer le montant de ces encaissements.

Le conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs de paiement des propriétaires d'animaux en divagation ou ayant commis une déjection sur la voie publique comme suit :

- 40 € pour un animal en divagation tatoué et/ou muni d'une puce électronique
- 70 € pour un animal en divagation non tatoué
- 35 € pour la déjection d'un animal sur la voie publique non ramassée par le propriétaire.

10 - Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école primaire pour une classe d'équitation

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une classe de CM2 souhaite partir quatre jours en classe d'équitation à Vendres. Ce séjour, d'un coût de 2.592,00 €, est financé en partie par les parents (780,00 €), par une tombola organisée par les enfants (406,00 €) et par la coopérative scolaire (406,00 €). L'enseignante sollicite la participation de la commune à hauteur de 1.000 € qui sera versée à la coopérative de l'école primaire. Cette somme pourra être prélevée à l'article 6574218 « Subventions diverses ».

Le conseil, à l'unanimité, alloue une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école primaire d'un montant de mille euros (1.000,00 €) afin de régler les frais de la classe d'équitation 2009.

11 - Approbation du circuit du tour de l'oppidum d'Ensérune empruntant un chemin communal

Le Comité de randonnée de l'Hérault et la communauté de communes La Domitienne ont décidé de réhabiliter le circuit du tour de l'oppidum d'Ensérune en vue de le faire publier dans la collection des topo-guides « Les sentiers des patrimoines » de la Fédération Française de Randonnée.

Pour pouvoir être éligible au titre de l'agrément « Promenade et Randonnée », ce circuit doit être approuvé par le conseil municipal. En adoptant cet itinéraire, la commune autorise, ses représentants ou prestataires, à effectuer sur les tronçons appartenant à la commune les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'ouverture de l'itinéraire. Monsieur le Maire sera autorisé à prendre un arrêté interdisant le passage des véhicules à moteur. La commune a la charge de la mise en place de la signalétique de la réglementation et est responsable du respect de cette réglementation.

Le conseil, à l'unanimité, adopte le circuit du tour de l'oppidum d'Ensérune.

12 - Questions diverses

➤ Monsieur le Maire a l'autorisation du conseil de lancer la consultation pour trouver une entreprise en charge de réaliser les travaux de réfection de la cour de l'école primaire. Le montant estimatif des travaux s'élève à 90.656 € TTC.

➤ Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la communauté de communes La Domitienne une convention de prestation de service de balayage mécanique des rues et places communales pour la fête locale. Le coût horaire de la prestation s'élève à 50,00 € H.T.

➤ Monsieur le Maire propose de créer une commission en charge de la gestion du marché qui sera composée du maire, de deux conseillers municipaux, de deux commerçants et d'un agent de police. Les élus désignés sont Antoine MARTINEZ et Yves BOUCABELLE.

➤ Monsieur le Maire confirme que l'office de tourisme sera prochainement installé dans le local de l'ancienne épicerie, place de la République. Le bureau de contrôle APAVE doit prochainement venir visiter les locaux afin de faire un diagnostic électrique.

➤ Monsieur le Maire fait part de la proposition du RLI de réaliser un chantier d'insertion de maçonnerie et d'espaces verts. Il est proposé de confier au RLI le chantier de réalisation des sanitaires du stade Louis ESPELUQUE.

➤ Monsieur le Maire fait part de la demande de la maison de retraite Louis FENOL de lui prêter le rotofil pour désherber les alentours de l'établissement. La demande est rejetée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal close.